

Les merveilles de la Paracha : Ki Tissa

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyau ben Simha

Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

« Un demi Chekel » (30, 13)

Pourquoi la Thora demande-t-elle que chacun ne donne qu'un demi Chekel pour compter le peuple, et pas un Chekel entier ?

En fait, chaque personne est constituée d'un corps et d'une âme spirituelle. Quand on compte des personnes, chaque individu vaut une seule unité. C'est parce qu'on ne compte que les corps. Et chaque corps vaut un. Mais si on comptait les âmes, il aurait été possible que certaines valent plus qu'une entité. En effet, il y a des âmes très élevées qui en valent plusieurs. Ainsi, si quand on dénombrerait le peuple chacun ne comptait que pour un, c'est bien qu'on ne comptait que les corps, et non les âmes. C'est pourquoi, dans le cadre de ce dénombrement, il fallait que chacun donne un demi Chekel, allusion au fait que par cette pièce on ne comptait que son corps, qui n'est qu'une partie et une moitié de l'individu. L'autre moitié, qui représente l'âme, n'était pas dénombrée par cette pièce, puisqu'une âme pouvait valoir pour plusieurs. (Ketav Sofer)

« Ils donneront chacun la contrepartie de sa personne... et il n'y aura pas d'épidémie quand on les comptera » (30, 12)

Pourquoi le fait de donner de l'argent lors du recensement protège-t-il de l'épidémie ?

En fait, quand on compte, on dénombre les corps et non les âmes, car ce sont les corps qui distinguent les uns des autres. Au niveau des âmes, tous les Juifs sont unis. Or, la mort est essentiellement liée au corps, l'âme étant éternelle. Quand on recense le peuple, le fait de mettre en évidence les corps, cela risque donc d'entraîner la mort et l'épidémie. Mais, quand on donne de l'argent que l'on a gagné à la sueur de son front et à la peine de son corps, et que l'on se détache de cet argent, par cela on se détache quelque peu de son corps. Celui-ci n'étant plus en évidence, cela préserve donc de l'épidémie.

(Likouté Halakhot)

« Ils prendront ceci » (30, 13)

Rachi dit que pour expliquer à Moché ce que les Juifs devaient donner, Hachem lui montra une pièce en feu. Mais pourquoi la pièce devait-elle être en feu, alors qu'évidemment ils ne donneront pas une telle pièce ? Que vient nous apprendre cette image ?

En fait, quand on veut purifier un métal pour enlever toute scorie et déchet, on doit le faire passer dans le feu. C'est ainsi que les scories du métal vont se séparer de lui et ce métal pourra être pur. De la même façon, Hachem voulait montrer à Moché que quand on veut donner de l'argent pour la Tzedaka, il doit être pur et propre de tout déchet qui symbolise le vol et la tromperie. Seule une pièce en feu, c'est à dire nettoyée et pure de toute faute et obtenue dans la plus grande honnêteté, pourra être donnée et agréée. (Zéved Tov)

Autre explication : Hachem voulut enseigner à Moché que l'argent est comparé au feu. Ce dernier peut brûler d'une part, mais aussi réchauffer de l'autre. De même, l'argent peut causer de gros dégâts d'une part, mais aussi peut reconforter et sauver d'autre part. Conscient de cela, l'Homme saura l'utiliser avec prudence.

(Noam Elimelekh)

« En venant dans la tente d'assignation, ils se laveront avec de l'eau... pour faire brûler l'encens... » (30, 20)

On peut s'interroger. Pour servir dans la cour du Michkan et offrir des sacrifices sur l'autel extérieur, il faut déjà se laver les mains et les pieds avec l'eau du Kior. Ainsi, il semble encore plus évident que pour offrir l'encens à l'intérieur du Michkan, où la sainteté est plus grande, il faille encore plus se laver ! Pourquoi le verset a-t-il donc besoin de le préciser clairement, alors que c'est évident ?!

En fait, justement parce que l'endroit où l'encens est offert est bien plus saint, celui qui va y entrer sera plus sensibilisé et se préparera davantage en sanctifiant ses pensées. De ce fait, il risquerait de croire qu'il n'a pas besoin de se laver avec l'eau du Kior, car il se sentira déjà pur intérieurement du fait de sa préparation pour pénétrer ce lieu si sacré ! La Thora vient ici nous apprendre que les pensées et les bonnes intentions, si elles sont nécessaires, elles ne suffisent pas. Il faut aussi y joindre la pureté de l'action. Le Cohen doit aussi se laver physiquement. La Thora exige que les bonnes intentions se concrétisent par des actes conformes. (Darach Moché)

« Prends pour toi des espèces de senteur... et la 'Helbena » (30, 34)

Alors que toutes les senteurs des encens dégageaient une bonne odeur, la 'Helbena était la seule qui avait une mauvaise odeur.

Nos Sages apprennent de là que lors des prières et des jeûnes, il convient aussi d'associer des impies. Mais pourquoi cela ?

Une des explications est que quand les impies s'associent aux prières des autres personnes, la prière de ces derniers est renforcée. En effet, même si ces personnes ne sont pas assez méritantes, comparées aux impies, leurs défauts deviennent insignifiants. Devant les graves fautes des fauteurs, les autres personnes sont considérées comme déjà très méritantes. De la sorte, quand des impies s'associent aux prières, cela renforce le mérite des autres et leurs prières ont plus d'impact. (Beit Chemouel A'haron)

« Je l'ai rempli (Betsalel) d'un esprit Divin... pour penser les pensées » (31, 3-4)

Que signifie ce verset ? En quoi consiste le fait de "penser les pensées" et quel rapport avec la fabrication du Michkan ?

En fait, ce verset signifie que Betsalel connaissait les pensées et les intentions de chaque donateur, et c'était selon la pureté de l'intention qu'il fixait la place de ce don et de son objectif. Selon le niveau de l'intention, le don pouvait être destiné à la paille que l'on donnait aux veaux qui portaient les ustensiles du Michkan, ou bien à la constitution du Saint des Saints. Le don qui était épuré de tout intérêt personnel, d'orgueil ou encore de pensées étrangères, était utilisé pour les objets les plus sacrés. Ainsi, chaque don était placé en fonction de la pensée du donateur au moment du prélèvement.

(Rabbi Haïm de Vologhine)

« Seulement Mes Chabbat vous garderez » (31, 13)

Le terme "seulement", qui se dit "Akh (אך)", connote une exclusion. Ainsi, dans le verset qui traite de la cachérisation des ustensiles, dans la Paracha de Matot, il est dit : « Seulement l'or et l'étain ». Et nos Sages viennent enseigner que le terme "seulement" vient exclure la rouille. Cela nous apprend qu'avant de cachériser un ustensile, il faut préalablement retirer la rouille. D'après cela, on peut appliquer la même déduction dans notre verset : « Seulement Mes Chabbat vous garderez ». Le terme "seulement" peut venir aussi ici exclure la rouille, allusion aux aspects négatifs de sa personnalité : les mauvais traits de caractère, les mauvaises pensées... Avant Chabbat, l'homme doit se repentir et essayer d'écarter et d'enlever de lui-même tout le mal qui est en lui, toute cette rouille. Et grâce à cela, l'homme pourra garder le Chabbat, c'est à dire garder et préserver toute la sainteté du Chabbat. (Sefat Emet)

« Les enfants d'Israël garderont le Chabbat, pour faire le Chabbat dans toutes leurs générations » (31, 16)

Le respect du Chabbat a une très grande force. En effet, la sainteté et l'élévation qu'un Juif peut obtenir par le respect même d'un seul Chabbat reste et perdure pour l'éternité. Quand « les enfants d'Israël

garderont le Chabbat », l'effet et la sainteté de ce Chabbat demeureront « dans toutes leurs générations », pour l'éternité. (Hidouché Harim)

« Moché supplia Hachem son D.ieu » (32, 11)

Pourquoi ce verset parle d'Hachem comme « son D.ieu », c'est à dire le D.ieu de Moché, et non de tout Israël ?!

En fait, le Midrash explique que pour plaider en faveur d'Israël au sujet de la faute du veau d'or, Moché dit à Hachem : « Tu as dit dans les 10 Commandements : "Je suis Hachem **ton D.ieu**", au singulier. Tu n'as donc parlé qu'à moi et pas à eux. En faisant le veau d'or, ils n'ont donc pas transgressé cette Parole ». Ainsi, ce plaidoyer est basé sur le fait qu'il est dit : « Ton D.ieu ». C'est à cela que fait allusion notre verset : « Moché supplia Hachem son D.ieu », c'est à dire en arguant qu'Hachem l'a considéré comme seulement "son D.ieu", en disant : « Je suis Hachem **Ton D.ieu** », sous entendu : pas le leur. Ils n'ont donc pas vraiment fauté. (Agra Dékala)

« Ils les brisa sous la montagne » (32, 19)

Pourquoi Moché trouva-t-il bon de briser les Tables de la loi quand il vit le veau d'or ?

Une des raisons à cela est que le Zohar rapporte qu'avec chacune des dix Paroles, étaient également inscrites sur les Tables les punitions liées à la transgression de ces commandements. Ainsi, Moché craignait que le peuple, qui venait de commettre l'idolâtrie, ne voit les punitions prévues pour la transgression de cet interdit de « Tu n'auras pas d'autres dieux que Moi ». Or, cela risquerait d'effrayer grandement le peuple et, conscients des si grandes punitions qui leur étaient réservées, les Juifs risquaient de se décourager et de désespérer du repentir. Pour éviter cela, Moché préféra briser les Tables. Cela nous apprend à ne pas trop insister sur les punitions des fautes devant ceux qui les ont transgressées, car cela risque de les décourager radicalement. Il est préférable de mettre le doigt sur le grand mérite de la Techouva ! (Tiferet Yehonatan)

« Ce peuple a commis une grande faute » (32, 31)

On peut se demander pourquoi Moché "grandit" la faute du veau d'or au lieu de la diminuer devant Hachem.

En fait, nos Sages enseignent que normalement, d'après le niveau des Hébreux à ce moment là, ils n'auraient jamais dû pouvoir commettre une telle faute. Seulement, du Ciel on les a poussés à fauter pour que par la suite ils se repentent et qu'on leur pardonne, et qu'on apprenne par là la force du repentir.

Notre verset peut faire aussi allusion à cela. Moché prend la défense du peuple Juif et dit devant Hachem : « Ce peuple a commis une **grande** faute », c'est à dire une faute trop grande pour eux, non adaptée à leur niveau. Cette faute était tellement grave et grande par rapport à leur niveau, qu'on ne peut absolument pas considérer qu'ils l'ont commise d'eux-mêmes. Ils ont donc été contraints par le Ciel à la commettre pour enseigner la force du repentir. Ainsi, c'est parce que c'est une "grande" faute, grande et donc inadaptée à leur niveau, que Tu dois leur pardonner car ils n'en sont pas responsables puisqu'ils ont été poussés à la commettre. (Beth Yits'hak)

« Et sinon (si Tu ne leur pardonnes pas), efface-moi de grâce de Ton livre » (32, 32)

Nos Sages enseignent que l'un des arguments que Moché présenta devant Hachem pour obtenir le pardon de la faute, c'est que le peuple avait tellement d'or et d'argent en sortant d'Egypte, puisque Hachem leur avait demandé de vider l'Egypte de ses richesses. Ils étaient tellement chargés d'or, qu'il était "normal" qu'ils en fassent un veau d'or. Moché plaida que c'est Hachem Lui-Même, Qui les poussa à prendre toutes ces richesses, Qui entraîna cette faute, si on peut ainsi dire ! En effet, au moment de la sortie d'Egypte, Hachem dit à Moché : « Parle **de grâce** (סָ) aux oreilles du peuple », le terme "סָ" (de grâce) exprime qu'Hachem les **implora** de tout prendre. Et cela entraîna le veau d'or. A présent dans sa défense, Moché dit à Hachem que s'Il ne pardonne pas la faute, alors « efface-moi de

grâce (סָ) de Ton livre », c'est à dire : efface pour moi ce terme "סָ" (de grâce)", qui était à l'origine de cette faute. (Habeer)

« Hachem parla à Moché face à face comme un homme parle à son ami, et il revint dans le camp » (33, 11)

Expliquons les termes : « ... comme un homme parle à son ami ».

La Guemara rapporte que les anges ne voulaient pas que Moché reçoive la Thora. Ils voulaient la garder pour eux. Alors, Moché argumenta que la Thora parle essentiellement de sujets qui ne concernent que les humains et pas les anges, comme l'interdit du vol, du meurtre, de l'adultère... Les anges ne sont pas concernés par ces sujets. Ainsi, la Thora doit être donnée aux hommes. Cela est en allusion dans ce verset : « Hachem parla à Moché face à face comme un homme parle à son ami ». C'est à dire qu'Hachem parla à Moché de sujets qui concernent les hommes, de sujets dont un homme parle à son ami, à savoir de choses terrestres et humaines, qui ne concernent pas les anges. Dès lors, « Il revint dans le camp ». Moché a pu revenir dans le camp avec la Thora, c'est à dire qu'il a pu ramener la Thora dans le camp aux enfants d'Israël. Si la Thora a pu être rapportée au peuple, dans le camp, c'est parce qu'elle ne concerne que les hommes, elle traite de sujets dont un homme peut parler à son ami. (Ari Chéba'haboura)

« Car l'homme ne peut Me voir et vivre » (33, 20)

Pourquoi le fait de voir Hachem entraînerait-il la mort ?

Une explication basée sur la morale peut être proposée. Hachem a créé l'homme pour lui donner le libre arbitre. Placé devant le choix de faire le bien ou le mal, quand il se renforce et fait le bien, cela lui accorde un vrai mérite. C'est pour cela que l'homme a été créé. La vie même n'est donnée à l'Homme que comme une occasion de choisir le Bien et s'éloigner du Mal. Mais celui qui verrait Hachem, serait alors confronté à la Vérité en face et, devant une telle révélation, en perdrait le libre arbitre. Comment pourrait-il à présent choisir le Mal après avoir vu que la seule réalité véritable, c'est la Volonté d'Hachem ? Le reste n'étant qu'égarements !

Après une telle clairvoyance, sa vie n'aurait alors plus de raison d'être. N'étant plus confronté à un choix. L'homme qui voit Hachem ne peut donc plus vivre. (Mikhtav Méeliahou)

« Des dieux de métal tu ne te feras pas. La fête de Pessa'h tu respecteras » (34, 17, 18)

Quel est le lien entre l'interdit de l'idolâtrie et le respect de Pessa'h ?

En fait, la Guemara rapporte que le décret d'extermination des Juifs par Haman à l'époque de Pourim a été prononcé dans le Ciel parce que les Juifs se sont prosternés devant la statue de Nabuchodonosor quelques années plus tôt. Suite à cela, pour tenter d'annuler ce décret, Esther demanda au peuple de jeûner 3 jours avant de se présenter devant le roi A'hachvéroch. Or, ces 3 jours de jeûnes inclurent aussi le jour de Pessa'h. Ainsi, cette année-là tous les Juifs jeûnèrent à Pessa'h et de fait, ils ne mangèrent pas la Matsa, le Maror... La Thora fait allusion à cela dans ce verset : « Des dieux de métal tu ne te feras pas », c'est à dire tu ne feras pas d'idolâtrie. Et grâce à cela, « la fête de Pessa'h tu respecteras », il n'y aura pas de décret contre les Juifs et tu n'auras pas besoin de jeûner pendant Pessa'h pour annuler un décret qui serait prononcé à cause de l'idolâtrie, allusion à l'Histoire de Pourim. (Yalkout Haourim)

« Moché descendit du mont Sinaï, les deux Tables de témoignage en main... dans sa descente de la montagne » (34, 29)

Pourquoi ce verset mentionne-t-il à deux reprises la descente de la montagne ? En fait, nos Sages disent que la Thora fut donnée sur le mont Sinaï, car c'était la plus humble des montagnes, et Hachem ne fait reposer Sa Présence que sur un lieu qui dispose de la modestie. C'est d'ailleurs cela qui donna le mérite à Moché de recevoir la Thora, car il était le plus humble des hommes. Ainsi, le verset dit que « Moché est descendu du mont Sinaï avec les deux Tables de témoignage en mains ». Et s'il avait ce mérite d'avoir reçu les Tables, c'est parce qu'il était humble et se rabaisait encore plus que le mont Sinaï. « Dans sa descente de la montagne », il se voyait encore plus bas et se "descendait" par rapport à la montagne. (Noam Elimelekh)